

L'OPERATION FRANÇAISE MOBILISERA 2 500

RWANDA: L'ONU DONNE UN BLANC-SEING A PARIS

Le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé hier le déclenchement d'une opération militaire multinationale menée par la France pour protéger les populations civiles au Rwanda. Le Conseil a autorisé l'emploi de « tous les moyens nécessaires » pour assurer la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger.

L'opération, à caractère « strictement humanitaire », sera « limitée à une période de deux mois », en attendant le déploiement des renforts de Casques bleus prévus pour la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar). Les opérations doivent débuter aujourd'hui.

A Kigali, la Minuar a évacué hier ses observateurs militaires sénégalais, congolais et togolais, menacés par l'initiative française. Le Front patriotique rwandais, rébellion de la minorité tutsie, a réaffirmé son opposition à l'intervention, qu'il considérera comme une « déclaration de guerre ». Le sentiment antifrancçais est très fort parmi les soldats tutsis, qui contrôlent les nationalités des civils voyageant dans des véhicules de l'ONU. Notre envoyé spécial Alain Frilet a été refoulé hier du nord du pays vers l'Ouganda.

La résolution autorisant l'intervention française au Rwanda - l'opération « Turquoise » qui devait commencer dès ce matin (lire ci-dessous) - a été adoptée hier au Conseil de sécurité des Nations unies par dix voix pour et cinq absentions (Brésil, Chine, Nigeria, Pakistan et Nouvelle-Zélande). Le chiffre des abstentions a été inhabituellement élevé. Il révèle la suspicion dont l'initiative française fait l'objet à l'ONU comme ailleurs. Selon le texte adopté, le Conseil autorise la France à avoir recours « à tous les moyens nécessaires » pour achever les objectifs strictement humanitaires évoqués dans les précédentes résolutions ayant

trait à la protection des populations civiles au Rwanda.

Pendant quarante-huit heures, la mission française auprès de l'ONU avait dû s'employer à vaincre les réticences qui s'étaient exprimées au Conseil de sécurité. Le passé de la France dans la région autant que les moyens choisis - une intervention sous commandement français avec l'accord de l'ONU - constituaient l'essentiel des critiques. Pour les atténuer, Paris a consenti à des modifications mineures du texte. Les caractères « temporaires » et « exceptionnelles » de l'opération française y sont soulignés. Après le vote, la Russie et les Etats-Unis ont exprimé leur soutien à l'initiative française.

Les critiques les plus vives ont été exprimées par la Nouvelle-Zélande, dont le représentant Colin Keating a expliqué que « les bonnes intentions ne sont pas suffisantes dans ce genre de situation... Nous ne sommes pas convaincus que cette opération sera en mesure de protéger les civils des massacres. Nous pensons qu'il y a un risque d'enlèvement qui peut compromettre les efforts des Nations unies pour mettre sur pied une opération susceptible de fonctionner ». Au cours de la séance à huis clos qui a précédé le vote, le secrétaire général des Nations unies avait lui aussi évoqué les risques de l'opération: « Je ne veux pas que soient sous-estimés les dangers, mais ils sont moindres que l'inaction ».

A Paris, le gouvernement français s'était attaché, tout au long de la journée de mercredi, à réduire la portée de l'intervention et à lancer des ponts en direction du Front patriotique rwandais (FPR), en espérant que le mandat de l'ONU et le début de l'opération sur le terrain finiraient par créer une dynamique d'entraînement, aussi bien chez certains Etats africains toujours réservés que chez les partenaires européens de la France. Comme il l'avait fait la veille devant le groupe RPR, Edouard Balladur a fixé des conditions de l'opération au cours des questions d'actualité devant l'Assemblée nationale. Il s'agit, a dit le Premier ministre, d'une « opération humanitaire de durée limitée, dont le terme sera la fin du mois de juillet »: ce disant, le Premier ministre a encore abrégé la durée de l'intervention, durant laquelle il pourra « être fait usage de la force », mais où « en aucun cas nos forces n'interviendront en profondeur dans le territoire rwandais ». La veille, il avait parlé d'une opération de deux mois.

Après avoir fait état « du doute des uns et des suspicions des autres », Edouard Balladur a insisté sur la participation du Sénégal à une opération qui a été en outre approuvée par l'Union européenne occidentale (UEO, bras armé de l'Union européenne) et qui bénéficie du soutien « logistique et politique actif » des Etats-Unis. Alain Juppé est intervenu au cours de la même séance surtout pour faire état de la conversation qu'il avait eu le matin même avec Jacques Bihozagara, le représentant du FPR à Bruxelles. D'après le ministre des Affaires étrangères, Jacques Bihozagara, qui avait reporté de vingt-quatre heures sa visite à Paris, « n'a pas donné son approbation à l'opération malgré les explications fournies, mais il a reconnu, et je le cite, que la France était pour le FPR - l'année dernière au moment des accords d'Arusha et aujourd'hui encore et demain, parce qu'il s'agira de reconstruire le Rwanda - un partenaire fiable et que notre initiative était louable (...) ».

En milieu de journée, un Conseil restreint avait eu lieu à l'Elysée après le Conseil des ministres pour fixer les derniers détails de l'opération « Turquoise ». Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, a pu affirmer à l'issue du Conseil qu'il n'existe aucune divergence au sein de l'exécutif. Toutes les interventions, au cours du Conseil, « sont allées dans le même sens et ont fait l'objet d'un consensus assez général », a expliqué Nicolas Sarkozy. « Il n'y a pas de désaccord là-dessus. C'est une opération humanitaire conduite dans un temps limité avec l'objectif de sauver tous ceux que

L'opération Turquoise commence à l'aube

Ce matin, 600 soldats français doivent pénétrer au Rwanda pour mener « des opérations très limitées, ponctuelles et aussi brèves et réduites que possible ».

L'opération « Turquoise » menée par l'armée française au Rwanda devait commencer ce jeudi matin au Rwanda et de manière significative pour « sauver des Tutsis », selon les termes du ministre de la Défense. La première incursion des forces françaises se fera à Cyangugu (à quelques kilomètres de la ville zaïroise de Bukavu) où, selon François Léotard, quelque « 8 000 réfugiés tutsis seraient menacés ».

« Turquoise » a de fait été engagée lundi, avant le vote du Conseil de sécurité, avec le déploiement d'éléments français sur les bases zaïroises de Kisangani, Goma et Bokavu. Hier, des avions de transport Transall ainsi que trois cargos lourds An-

tonov 124 loués à l'Aéroflot ont débarqué hommes et matériels (notamment des hélicoptères Puma et Gazelle) qui devaient être acheminés vers Goma et Bukavu. Selon le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, 600 soldats français seront à la frontière ce matin. Dans les jours suivants, le contingent français atteindra 2 000 puis 2 500 hommes, dont 1 000 pour les opérations à l'intérieur du Rwanda et le reste pour la logistique. 1 500 hommes seront prélevés sur les forces françaises prépositionnées en Afrique et 1 000 viendront de métropole à partir d'unités professionnelles de la Force d'action rapide (FAR).

Commandé par le général Jean-Claude Lafourcade, chef adjoint de la 11^e division parachutiste, ce contingent sera renforcé par une compagnie sénégalaise (100 hommes) et deux sections (de 30 hommes chacune) venant du Ghana et de Guinée. Ces forces disposeront du soutien d'avions Jaguar d'attaque au sol qui seront basés à Kisangani. Leur équipement terrestre devrait se limiter aux véhicules de l'avant blindé (VAB) équipés de canons de 20 mm.

Au cours d'une conférence de presse, François Léotard a indiqué hier qu'il ne s'agissait « ni d'une opération de guerre, ni d'assistance militaire » et que le souci de la France était « d'éviter toute confrontation avec les unités du FPR ». Comme ce matin pour Cyangugu, il s'agira, selon l'amiral Lanxade, de mener à partir du Zaïre « des opérations très limitées, ponctuelles et aussi brèves et réduites que possible sur la base des reconnaissances que nous ferons ».

Le scénario français pourrait donc impliquer des sortes d'opérations

coup de poing pour protéger, ou déplacer dans des zones plus sûres, des réfugiés rwandais de quelque communauté qu'ils soient, avant de revenir sur les bases zaïroises. Ce concept de « va-et-vient » n'est pourtant pas formellement entériné par les autorités françaises, qui restent très évasives sur les actions qu'elles prévoient. On conçoit en effet difficilement comment les forces françaises pourraient protéger des réfugiés menacés, dont elles n'envisagent pas par ailleurs l'évacuation massive vers le Zaïre, sans prendre pied de manière permanente dans les zones frontières orientales du Rwanda.

Il risque donc d'être très difficile de ne pas franchir la ligne rouge qui assombrerait l'intervention humanitaire française à un soutien aux forces gouvernementales face à la progression du FPR. Selon les militaires français, outre la menace qu'elles font peser sur Kigali, les forces rebelles viseraient les villes de Butaré, au sud, et Kibuye, au centre-ouest, afin de couper en deux le dispositif des forces régulières. Cette progression, dans un pays où les distances sont très réduites (200 kilomètres d'est en est et une centaine du nord au sud), constituerait très vite une menace, notamment pour les réfugiés.

Agissant sous le chapitre 7 de l'ONU, le contingent français dispose du mandat de recourir « à tous les moyens nécessaires » pour défendre ses propres forces et les populations civiles qui seraient menacées. Dès lors, cette « défense élargie », selon les mots d'un officier général français, risque fort de tourner à l'épreuve de force entre le FPR et les forces françaises qui se trouveraient au Rwanda.

Dominique GARRAUD

